

« L'homme n'aime pas à *s'occuper de* son néant, de sa bassesse. » (MASSILLON.) — « Dans les jours de trouble et de deuil, on se renferme tout en soi-même et l'on *s'occupe de* sa douleur. » (FLÉCHIER.)

L'Académie dit *s'occuper de son jardin*, et *s'occuper à son jardin*. Le second exemple ne peut être bon que comme phrase elliptique : *s'occuper à son jardin*, c'est-à-dire, *s'occuper à travailler à son jardin*. On peut *s'occuper de son jardin*, sans *s'occuper à son jardin*.

— L'Académie admet les deux prépositions devant un infinitif, selon le sens de *s'occuper*; ainsi on dira : « Il *s'occupe de* détruire les abus; » il y songe, il en cherche les moyens; et, « il *s'occupe à* détruire les abus; » il y travaille. Il en est de même avec les substantifs. A. L.

OBLIGER. Dans le sens d'imposer l'obligation de *avoir* ou de *faire quelque chose*, ce verbe prend *à* ou *de* : « La loi naturelle nous *oblige à* honorer père et mère. » — « Mon zèle *m'oblige* aujourd'hui *à* vous donner un conseil salutaire. » (BARTHÉLEMY, *Introd. au Voyage d'Anacharsis*, 2^e part.) — « Dieu nous a caché le moment *de* notre mort, pour nous *obliger d'*avoir attention à tous les moments de notre vie. » (LA ROCHEFOUCAULD, au mot *mort*, n^o 8.)

Dans le sens de *rendre service, faire plaisir*, il ne veut être suivi que de la préposition *de* : « Vous *m'obligerez* beaucoup *de* me recommander à mes juges. » (L'Académie.)

Avec le passif, *de* est également la préposition que l'on doit préférer : « L'été, les Groenlandais ne sont guère plus à l'aise que l'hiver, car ils sont *obligés de* vivre continuellement dans une éternelle fumée, afin de se garantir de la piqûre des moucherons. » (BUFFON.)

Observez que quand *obliger* ne marque qu'un devoir moral, il se dit des personnes et non pas des choses.

Ainsi l'on dira avec Boileau

. . . . Un chrétien

*Est obligé d'*aimer l'unique auteur du bien,

Le Dieu qui le nourrit, le Dieu qui le fit naître. (Épître XII.)

Ou bien « l'on *est obligé d'*obéir aux lois divines et humaines. » — « On *est obligé de* travailler à réprimer ses passions. » Alors on ne dira pas : « La jeunesse *est obligée d'*avoir du respect pour les personnes âgées, » mais *la jeunesse doit avoir du respect*, etc.; ou bien, *un jeune homme est obligé*, etc. — De même, au lieu de dire : « La critique *est obligée d'*être sévère, lorsqu'un livre contient des maximes contraires à la morale; » dites, *la critique doit être sévère*, ou *un critique est OBLIGÉ d'être*, etc.

OUBLIER. On dit *oublier à*, quand on a perdu l'usage, l'habitude de faire une chose que l'on faisait ordinairement; et l'on dit *oublier de*, quand il s'agit d'un manque de mémoire. Ainsi, *on oublie à danser, à lire*, en ne dansant pas, en ne lisant pas; et l'on *oublie d'*aller dans un endroit, parce qu'on ne s'en est pas ressouvenu.

Ces nuances délicates n'ont pas toujours été observées par les écrivains même les plus corrects; en effet, on lit dans Boileau : « *J'oubliais à* vous dire que les libraires me pressent fort de donner « une nouvelle édition de mes œuvres; » au lieu de : *J'oubliais de vous dire*, etc.

RISQUER. Dans le sens de *hasarder, mettre en danger*, ce verbe, suivi d'un infinitif, demande la préposition *de* : « Vous *risquez de* tomber. » (L'Académie.) — « Ils *risquent de* tout perdre pour faire « périr un seul homme. » (MASSILLON.)

Dans le sens de *courir des risques*, et alors verbe actif, il demande la préposition *à* : « Vous *risquez* tout *à* prendre ce parti. »

A proprement parler, ce n'est pas là un régime, comme nous l'avons déjà fait voir page 607, au mot *s'avilir*. A. L.

TÂCHER. Ce verbe prend *à*, quand il signifie *viser à*; autrement dit, quand le sens a plus de rapport au but qu'aux efforts : « Il *tâche à* m'embarrasser. » (L'Académie.) — « L'un *tâche à* l'émouvoir par « des images affectées de sa misère, l'autre, etc. » (FLÉCHIER.)

Je m'excite contre elle, et *tâche à* la braver.

(Racine, *Britannicus*, acte II, sc. 2.)

Par ces mots étonnants (elle) *tâche à* la repousser. (Boileau.)

Quand il exprime les efforts que l'on fait pour venir à bout de quelque chose, ou, en d'autres termes, lorsqu'il indique plus particulièrement les efforts mêmes que le but auquel ils tendent, il prend *de* : « Je *tâcherai de* le satisfaire. Je *tâcherai d'*oublier cette injure. » (L'Académie.)

Je *tâche* cependant *d'*obtenir qu'on diffère.

(Th. Corneille, *le Comte d'Essex*, acte V, sc. 8.)

Tâchez dans ce dessein *d'*l'affermir vous-même.

(Racine, *les Frères ennemis*, acte III, sc. 6.)

Et sur les pieds en vain *tâchant de* se hausser.

(Boileau, *l'Art poétique*, chant IV.)

ESSAYER. Dans le sens de *viser à*, ou bien dans le sens de *faire ses efforts pour venir à bout de quelque chose*, demande les mêmes régimes. Ainsi l'on dira avec M. Laveaux : « Ce musicien *essaie à*

« jouer les morceaux les plus difficiles; » avec l'Académie, « essayez à marcher. »

Avec P. Corneille (*Horace*, acte I, sc. 1) :

Essayez sur ce point à le faire parler.

Et avec Voltaire (*Mahomet*, acte V, sc. dernière) :

Tremble; son bras *s'essaie* à frapper ses victimes.

parce que, dans ces phrases, le sens a plus de rapport au but qu'aux efforts.

Mais aussi l'on dira : « Cet homme faible et valétudinaire *a essayé de se lever, de marcher.* » (M. LAVEAUX.) — « On *essaie de secouer le joug de la foi* » (MASSILLON); parce que le sens indique plus particulièrement les efforts mêmes que le but auquel ils tendent.

VENIR. Ce verbe régit l'infinitif sans préposition, quand cet infinitif a rapport au lieu où l'on arrive :

Où, je *viens* dans son temple *adorer* l'Éternel.

(Racine, *Athalie*, acte I, sc. 1.)

Que devant Troie en flamme, Hécube désolée
Ne *vienn*e pas *pousser* une plainte ampoulée.

(Boileau, *l'Art poétique*, chant III.)

Et l'infinitif avec la préposition *de*, quand il se rapporte au lieu que l'on quitte; quand il marque un temps passé depuis peu : « Il *ne vient que de partir.* » — « Nous *venons de voir* le règne le plus long et le plus glorieux de la monarchie finir par des revers. » (MASSILLON.)

Il *vient* en m'embrassant *de m'accepter* pour gendre.

(Racine, *Iphigénie*, acte III, sc. 3.)

En venir régit à avant les noms et avant les verbes : « Ils *en vinrent aux reproches.* » — « Nous *en vînmes* enfin à discuter la grande question. » (FÉRAUD.)

Verbes régissant un autre verbe à l'infinitif à l'aide de la préposition à ou de la préposition de, suivant que l'oreille et le goût en prescrivent l'emploi.

CINQUIÈMEMENT. — Les verbes après lesquels l'oreille et le goût prescrivent le choix des prépositions *à* ou *de* devant l'infinitif qui suit, sont : *contraindre, demander, s'empresse* et *forcer*.

CONTRAINDRE : « Deux horribles naufrages *contraignirent* les Romains d'abandonner l'empire de la mer aux Carthaginois. » (Bossuet.)

SUET.) — « Il a fallu une loi pour régler l'extérieur de l'avocat, et le *contraindre* ainsi à être plus grave et plus respecté. »

Elle a. . . .

Exigé qu'un époux ne la *contraindrait* point

À traîner après elle un pompeux équipage. (Boileau, satire X.)

Si ses exploits divers

Ne me *contraignaient* pas de voler à toute heure

Au bout de l'univers.

(Racine, poésies diverses, *la Renommée*.)

DEMANDER : « On ne vous *demande* pas de vous récrier : C'est un chef-d'œuvre! » (LA BRUYÈRE.) — « Combien de fois *demandait-elle* au ciel d'approcher sa fille du trône! etc. » (FLÉCHIER.)

Ses yeux baignés de pleurs *demandaient* à vous voir.

(Racine, *Bérénice*, acte V, sc. 7.)

« Philoclès *demande* au roi à se retirer dans une solitude. » (FÉNELON.)

S'EMPRESSER : « Tout *s'empresse* à leur persuader qu'ils sont, etc. » (MASSILLON.)

Tout l'univers.....

S'empresse à l'effacer de votre souvenir.

(Racine, *Britannicus*, acte II, sc. 3.)

Vos généreuses mains *s'empressent* d'effacer

Les larmes que le ciel me condamne à verser.

(Voltaire, *Mahomet*, acte I, sc. 2.) (380)

S'ENGAGER.

Voyez plus haut, page 611.

FORCER : « Ce dernier jour où la mort nous *forcera de* confesser toutes nos erreurs. » (BOSSUET.)

(380) Laveaux donne, pour le choix qu'il y a à faire de la préposition *à* ou de la préposition *de*, un motif qui doit aider beaucoup à le bien faire. On doit, dit ce grammairien, employer la préposition *à* lorsqu'il y a un but marqué hors de la personne qui agit; et lorsque le but n'est pas marqué, c'est de la préposition *de* que l'on doit faire usage.

Ainsi l'on dira, je *m'empresse de marcher, d'écrire, de répondre*, parce qu'on ne voit pas un but marqué hors de la personne qui agit; et je *m'empresse à le secourir, à le consoler*, parce qu'ici le but est marqué hors de la personne qui agit; on *s'empresse d'arriver* à un but, savoir : *le secourir, le consoler*.

..... Jusqu'à ce jour l'univers en alarmes
Me forçait d'admirer le bonheur de vos armes.
(Racine, *Alexandre-le-Grand*, acte V, sc. 3.)

Cet ascendant malin qui vous force à rimer.
(Boileau, satire IX.)

..... Forcez votre père à révoquer ses vœux.
(Racine, *Phèdre*, acte V, sc. 1.)

§ III.

DU RÉGIME NOM.

Un nom peut être régi par deux adjectifs, par deux verbes, par deux prépositions, pourvu que ces adjectifs, ces verbes, ces prépositions aient le même régime. On dira bien :

Le bonheur le plus grand, le plus digne d'envie,
Est celui d'être utile et cher à sa patrie.

« Celui qui sait *conserver et affermir* un état, a trouvé un plus haut point de sagesse que celui qui sait gagner des batailles. » (BOSSUET, *Disc. sur l'Hist. univ.*), parce qu'on dit *utile à*; *cher à*; — *conserver un état*; *affermir un état*.

Mais on ne saurait dire : « Le roi de France avait su connaître et se servir de ses avantages. » (*Hist. d'Angleter.*), puisque *connaître* demande un régime direct, et *se servir* un régime indirect, et qu'on n'a employé qu'un régime indirect pour ces deux verbes; afin donc que la phrase fût régulière, il fallait faire du nom le régime du premier verbe, et donner pour régime, au second verbe, un pronom correspondant : « Il avait su connaître ses avantages et s'en servir. »

(Th. Corneille, sur la 89^e et la 327^e Remarque de *Faugelas*. — L'Académie, p. 94 et 335^e de ses *Observations*. — Restaut, Wailly, et les *Gramm. modernes*.)

C'est par un semblable motif que M. Lemare critique ces phrases : « Le souverain créateur *préside et règle* le mouvement des astres. » — « Il a parlé en même temps *contre et en faveur* de ses adversaires. » — « Il le conjura par la mémoire et l'amitié qu'il avait *portées à son père*. »

Il fallait, pour qu'elles fussent correctes, donner à chaque mot le régime qui lui convient, et alors dire : « Le souverain créateur *préside au* mouvement des astres et *le règle*. » — « Il a parlé en même temps *contre et pour* ses adversaires; » ou bien : « Il a parlé en même temps *contre* ses adversaires et *en leur faveur*. » — « Il le conjura *par la mémoire de son père et par l'amitié qu'il lui avait portée*. »

Un verbe actif peut, ainsi que nous l'avons dit plus haut, avoir deux régimes, l'un direct et l'autre indirect : « L'homme sage pré-
« fère la science aux richesses ; » mais il ne peut avoir deux régimes directs, parce qu'une seule action ne peut avoir qu'un objet immédiat et direct. D'Olivet a donc eu raison de critiquer ce vers de Racine :

Ne vous informez pas *ce que* je deviendrai.

(*Bajazet*, acte II, sc. 5.)

puisque *vous* et *ce*, sont l'un et l'autre régimes directs. *Ne me demandez pas CE QUE je deviendrai*, ou *ne vous informez pas DE CE QUE je deviendrai*, eussent été des phrases correctes, attendu que, dans la première, *demandez* n'a qu'un régime direct qui est *ce*, de même que, dans la seconde, *informer* n'a que le pronom *vous*, ce qui est conforme aux principes.

La grammaire ne permet pas non plus de donner à un verbe deux régimes indirects, pour exprimer le même rapport; aussi a-t-on reproché à Boileau d'avoir dit :

C'est à vous, mon esprit, à qui je veux parler. (Satire IX.)

au lieu de *c'est à vous, mon esprit, QUE je veux parler*; ou bien encore, *c'est vous, mon esprit, à QUI je veux parler*. Comme nous nous sommes occupé de cette difficulté, page 356, nous nous bornerons ici à y renvoyer le lecteur.

Le régime nom, soit direct, soit indirect, suit ordinairement le verbe : « Peuples, obéissez à vos souverains; et vous, souverains, faites à vos peuples tout le bien qui est en votre pouvoir. »

Quand un verbe a deux régimes, le plus court se place ordinairement le premier; mais si les régimes sont de la même longueur, le régime direct se place avant le régime indirect : « L'ambition, qui est prévoyante, sacrifie le présent à l'avenir; la volupté, qui est aveugle, sacrifie l'avenir au présent; mais l'envie, l'avarice et les autres passions empoisonnent le présent et l'avenir. » (TERRASSON.) — Ici les régimes directs, *le présent* et *l'avenir*, sont les premiers, parce qu'ils sont de même longueur.

Mais, dans la phrase suivante, « les hypocrites s'étudient à parer des dehors de la vertu les vices les plus honteux et les plus décriés, » le régime direct *les vices*, etc., est le dernier, parce qu'il est le plus long; cependant, quand il s'agit d'éviter une équivoque, on donne la première place au régime indirect, quoique ce régime soit aussi

long ou même plus long que le régime direct; ainsi on dira : « Le physicien arrache à la nature ses secrets ; » parce que si l'on changeait la place du régime indirect, on ne saurait si l'on veut parler des secrets de la nature ou de ceux du physicien.

(Wailly, page 322. — Lévizac, page 84. — M. Boinvilliers, page 302. — M. Chapsal, Dictionnaire Grammatical.)

NOTA. — A la construction grammaticale, chap. XII^e, nous entrons dans de plus grands détails sur l'arrangement que les membres de la phrase doivent garder entre eux; nous y renvoyons le lecteur.

§ IV.

DU RÉGIME PRONOM.

Doit-on dire, en parlant d'un homme : « Je l'ai vu faire bien des sottises, » ou « je lui ai vu faire bien des sottises ; » et en parlant des animaux : « C'est la brutalité qui les fait suivre les mouvements de leur colère, » ou « qui leur fait suivre les mouvements de leur colère ? »

Pour résoudre cette question, examinons quels sont les régimes que demandent les verbes *voir* et *faire*, et, pour plus de facilité, substituons aux pronoms personnels les substantifs qu'ils remplacent : « J'ai vu *cet homme* faire bien des sottises ; » — « C'est la brutalité qui fait suivre aux *animaux* les mouvements de leur colère. » Dans la première phrase, *cet homme* est le régime direct du verbe *voir*, et non pas l'infinitif *faire*, qui se rapporte, comme une espèce de modificatif, au mot *homme*, et fait partie du régime direct; c'est comme s'il y avait : *j'ai vu* CET HOMME FAISANT bien des sottises. Dans la seconde phrase, *suivre* est le régime direct de *faire*, car c'est l'objet de l'action, et *aux animaux* en est le régime indirect. Si l'on remplace *cet homme* et *aux animaux* par des pronoms personnels, il est clair qu'il faudra se servir de *le* pour le substantif *homme*, et de *leur* pour le substantif *animaux*; et que conséquemment on dira : *Je l'ai vu faire bien des sottises ; c'est la brutalité qui LEUR fait suivre, etc.*

D'où il suit que toutes les fois qu'un verbe actif est suivi d'un infinitif, on doit employer *le*, *la*, *les*, avant ce verbe actif, si l'infinitif n'est point régime direct, car alors il faut que le pronom soit régime direct, puisqu'un verbe actif exige un régime de cette nature; et qu'on doit employer *lui*, *leur*, quand l'infinitif est le régime direct

du verbe actif, un verbe actif ne pouvant pas avoir deux régimes directs.

Ainsi Molière ne s'exprime pas correctement quand il dit : « Une certaine scène d'une petite comédie que je *leur* ai vu essayer » (le Sicilien, sc. 3); puisque l'on dit : *J'ai vu quelqu'un essayer une certaine scène*, il devait dire : *que je LES ai vus essayer*.

On ne dira pas non plus : « L'idée les a pris d'aller à la campagne; » on dit : « L'idée a pris à vos amis d'aller à la campagne; » il faut donc se servir du pronom *leur*. Ici le verbe *prendre* est pris neutralement; il ne saurait avoir de régime direct.

Souvent le sens qu'on veut exprimer détermine l'emploi du pronom personnel, comme régime direct ou comme régime indirect. Ainsi, il y a une grande différence entre, « je *lui* ai vu donner un soufflet, » et « je l'ai vu donner un soufflet; » le premier a reçu le soufflet, le second l'a donné.

Il y a également une grande différence entre « les offres de services que je *leur* ai vu faire, » et « les offres de services que je *les* ai vus faire; » — entre « les liqueurs que je *leur* ai vu verser, » et « les liqueurs que je *les* ai vus verser; — entre « les objets que je *leur* ai vu prendre, enlever, » et « les objets que je *les* ai vus prendre, enlever; » — enfin entre « les choses que je *leur* ai vu offrir, donner, refuser, » et « les choses que je *les* ai vus offrir, donner, refuser; » cette différence est telle, qu'en confondant les deux régimes on exprimerait positivement le contraire de ce qu'on voudrait faire entendre.

Les régimes pronoms se placent ordinairement avant le verbe; il y a cependant quelques exceptions : nous les avons données, lorsque nous avons parlé de la place des pronoms personnels en régime, pag. 316, 321, 329 et 388.

Toutefois, comme nous ne devons rien négliger de ce qui peut être utile à nos lecteurs, nous dirons avec M. Maugard, au risque de nous répéter un peu, que :

Quand un verbe à l'impératif a un pronom pour régime, soit direct, soit indirect, il faut le placer après le verbe avec un trait d'union, si la proposition est affirmative : *Crois-MOI*. — *Punis-MOI*. (RACINE.) — *Levez-vous un peu, s'il vous plaît*. (LA FONTAINE.)

Asseyez-vous, ma mère, et voyez votre fils.

(Voltaire, *la Comtesse de Givri*, acte II, sc. 5.)

Si la proposition est négative, il faut placer le pronom immédiatement avant le verbe : *Ne ME trompez point*. (RACINE.)

Ne *me* rappelez point une trop chère idée.

(Le même, *Bérénice*, acte V, sc. 2.)

Ne *vous* préparez point un nouveau repentir. (Voltaire.)

Si le régime direct d'un verbe à l'impératif est un pronom, et le régime indirect le pronom *en*, ou un nom, ou l'équivalent d'un nom, précédé d'une préposition, on place le régime indirect après le pronom :

Instruisez-*m'en* de grâce ; et, par votre discours,
Hâtez mon désespoir, ou le bien de mes jours. (Molière.)

Hier au soir je crois qu'il arriva.
Informe-*l'en*. (Voltaire.)

Lorsque le verbe, qui est à l'impératif, a pour régime direct un pronom, et pour régime indirect un autre pronom, il faut placer après le verbe le pronom régime direct, ensuite le régime indirect avec des traits d'union :

Là, regardez-moi là durant cet entretien ;
Et jusqu'au moindre mot, *imprimez-le-vous* bien.
(Molière, *l'École des Femmes*, acte III, sc. 2.)

« Mon innocence est le seul bien qui me reste, laissez-*la-moi*,
« cruel. » (MARMONTEL.)

Si le régime indirect est un pronom, et le régime direct un nom ou un mot qui en soit l'équivalent, il faut placer le pronom régime indirect immédiatement après le verbe, avec un trait d'union.

Vivez, et faites-*vous* un effort généreux.
(Racine, *Bérénice*, acte V, sc. dernière.)

Ah, cruel ! par pitié montrez-*moi* moins d'amour.
(Le même, *Bérénice*, acte V, sc. 5.)

Muse, redites-*moi* ces noms chers à la France.
(Voltaire, *la Henriade*, chant IV.)

Si l'impératif est suivi de deux pronoms, régimes indirects, il faut placer immédiatement après le verbe le pronom, régime indirect, qui est nécessaire pour l'expression de la pensée, et mettre à la seconde place celui qui n'exprime qu'une idée accessoire, ou qui n'est employé que pour donner plus d'énergie à l'expression, et qu'on pourrait en retrancher sans changer le sens : « Allons, monsieur, faites le dû de votre charge, et dressez-*lui-moi* son procès comme « larron et comme suborneur. » (MOLIÈRE, *l'Avare*, act. V, sc. 3.)
Lorsque deux propositions impératives sont jointes par la con-

jonction *et*, si les deux verbes sont à la même personne et au même nombre, on peut placer, avant l'impératif, le pronom régime du verbe de la seconde proposition : « Tenez, monsieur : battez-*moi* plus « tôt, et *me* laissez rire tout mon saoul. » (MOLIÈRE, *le Bourgeois gentilhomme*, act. III, sc. 2.)

Allez, Lafleur, trouvez-*le* et *lui* portez
Trois cents louis, que je crois bien comptés.
(Voltaire, *la Prude*, acte II, sc. 1.)

« Monsieur Lysidas, prenez un siège vous-même, et *vous* mettez
« là. » (MOLIÈRE, *la Critique de l'École des femmes*, sc. 6.)
Cependant Molière a dit : « Finissons auparavant votre affaire, et
« *me* dites qui est celle que vous aimez. » (*l'Avare*, act. 1, sc. 2.)

Laissons cela, Zéphire, et *me dis* si tes yeux
Ne trouvent pas Psyché la plus belle du monde.
(*Psyché*, acte III, sc. 1.)

Mais, à l'occasion de ces deux derniers exemples, Bret fait observer que, dans le premier, l'exactitude demande, *et dites-moi* ; et, dans le second, *et dis-moi*.

Toutefois, ce commentateur a négligé de donner les motifs de cette préférence. M. Maugard, plus judicieux critique, nous apprend que c'est parce que le verbe de la seconde proposition n'est pas à la même personne que celui de la première.

ARTICLE XV.

DES TEMPS, DES MÔDES ET DE LEUR EMPLOI.

On distingue dans les verbes, ainsi que nous l'avons dit, page 446, cinq modes ou manières de manifester l'affirmation, savoir : l'*Indicatif*, le *Conditionnel*, l'*Impératif*, le *Subjonctif* et l'*Infinitif*.

§ 1.

DE L'INDICATIF ET DE L'EMPLOI DES TEMPS
DE CE MODE.

Le mode indicatif est la manière d'exprimer le présent, le passé et le futur, avec affirmation pure et simple. On l'appelle *indicatif*, parce qu'on indique ce qu'on affirme d'une chose, d'une manière directe, positive et indépendante. Quel que soit le temps auquel cette